

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 janvier le conseil municipal de la commune de ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent Doret, Maire. Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la tenue de la réunion de ce conseil a été assurée dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Date de convocation : 22/12/2022

Affichage de la convocation : 22/12/2022

Présents : DORET Laurent, TEXEDRE Roselyne, GOUJON Bertrand, MASSÉ Claude, PEZIN LEFEBVRE Sophie, DIOT Françoise, MASSÉ Ghislaine, GUYOT Bernard, BIBAUD André, MOIGNER Benjamin, DUPERRIER Marie-Christine.

Absents : COLLA Fernando, JOSSERAND-COLLA Sylvie, BERNARD Vincent, LESAGE GUERTON Chantal

Pouvoir de COLLA Fernando DUPERRIER Marie-Christine

Pouvoir de JOSSERAND COLLA Sylvie à MOIGNER Benjamin

Mme MASSÉ Ghislaine est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date d'affichage :

Ordre du jour :

- Lecture du PV du 01/12/2022
- ~~Crématorium~~ sans objet
- Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL
- Demandes de subventions
- Convention 2023 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages
- Questions diverses

N°20230105_001-LD

Objet : Lecture du PV de 01/12/2022

Lecture par M le Maire du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01/12/2022
Approbation à l'unanimité.

N°20230105_002-LD

Objet : Crématorium

SANS OBJET

AR Prefecture

086-218602357-20230105-PV_05012023-AU
Reçu le 13/01/2023

PV du conseil municipal du 05/01/2023

1/3

N°20230105_003-LD

Objet : Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne concernant la prolongation de la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL avec le Centre de Gestion.

La présente convention prend fin le 31/12/2022.

La caisse des Dépôts et Consignations a transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne un avenant prolongeant cette convention jusqu'en décembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de la caisse des Dépôts et des Consignations et de prolonger cette convention jusqu'en décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant.

N°20230105_004-LD

Objet : Demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

N°20230105_005-LD

Objet : Convention 2023 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

La commune de Saint Maurice la Clouère est confrontée depuis quelques années à la multiplication des chats errants.

La réglementation dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini. Les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

Afin de limiter la prolifération, la municipalité a décidé de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis.

Cette collaboration peut être obtenue après la signature de cette convention, dans laquelle la commune s'engage à verser 50% de la somme engagée pour les stérilisations.

VU les articles L211-11 à L211-28 du code rural et la pêche, relatif aux animaux dangereux et errants, notamment son article L211-27,

CONSIDÉRANT la nécessité de gérer la prolifération de colonies de chats errants, par la mise en œuvre de campagnes de captures et de stérilisations,

CONSIDÉRANT le coût partagé de cette opération pour moitié avec la fondation 30 millions d'amis,

AR Prefecture

086-218602357-20230105-PV_05012023-AU
Reçu le 13/01/2023

PV du conseil municipal du 05/01/2023

2/3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation de 4 chats pour 2023.

N°20230105_006-LD

Objet : Questions diverses

Secrétaire de séance
MASSÉ Ghislaine



Le Maire
DORET Laurent



AR Prefecture

086-218602357-20230105-PV_05012023-AU
Reçu le 13/01/2023

PV du conseil municipal du 05/01/2023

3/3



AR Prefecture

086-218602357-20230105-PV_05012023-AU
Reçu le 13/01/2023